

Toponymie – Recherche de vocabulaire

1. Ensemble des noms de lieux (*d'une région, d'une langue*). Toponymie de la France (*couche pré indœuropéenne, couche italo-celtique, gauloise, romaine*).
 2. Partie de la linguistique qui étudie les noms de lieux. La toponymie et l'anthroponymie forment l'onomastique.
 3. Toponymie des noms de villes, de montagnes (*oronymie*), de cours d'eau (*hydronymie*).
- Science des noms de lieux

Sources :

- *Le nouveau Petit Robert de la langue française 2007*, ed. le Robert.
- Jean Marie Pérouse de Montelos, *Architecture, méthode et vocabulaire*, 2000, édition du Monument / Patrimoine, coll. Principes d'analyse scientifique.

Les espaces publics urbains

- Agglomération :

. Concentration d'habitations, ville ou village.

- Allée : XIII^e

. Dans un jardin, une forêt, chemin bordé d'arbres, de massifs, de verdure.

. Dans une ville, promenade plantée d'arbres.

- Artère :

. Voie, rue importante de communication d'une ville. (*Les grandes artères. L'artère principale*).

- Avant-cour :

. Petite cour qui précède la cour principale d'un bâtiment.

- Avenue :

. Rue, généralement plantée d'arbres, conduisant à un point important : les avenues donnent accès à un édifice public, rayonnement autour d'une place, etc.

. Voie plantée d'arbres qui conduit à une habitation = **allée, drève** (région du nord)

- Banlieue :

. Ensemble des agglomérations qui entourent une grande ville et qui dépendent d'elle pour une ou plusieurs de ses fonctions.

- Bourg :

. Dans l'architecture médiévale, partie d'une ville ayant un statut juridique particulier et ne jouissant pas de privilèges de la cité.

. Gros village où se tiennent ordinairement des marchés.

- Boulevard :

. Rue très large, généralement plantée d'arbres (avenue, cours), construite à l'emplacement d'une enceinte.

. Large voie faisant le tour de la ville (sur l'emplacement des anciens remparts). (*Boulevard extérieur. Boulevard périphérique*).

. Abréviature *bd*.

- Carrefour :

. Intersection de plusieurs voies. Le carrefour a autant de *branches* qu'il y a de débouchés : une même voie traversant le carrefour forme donc deux branches relative à celui-ci.

. *Carrefour en étoile* : carrefour à plus de quatre branches rayonnantes dans toutes les directions.

. *Carrefour en demi-étoile* : est un carrefour à plus de trois branches rayonnantes formant ensemble un angle de 180°.

. *Carrefour en patte-d'oie* : Carrefour à trois branches rayonnantes formant ensemble un angle égal ou inférieur à 180°.

- Ceinture verte :

. D'abord dans l'urbanisme britannique, la ceinture verte est un concept créé pour contrôler la croissance des villes. L'idée est d'entourer une agglomération d'une zone non bâtie, où l'urbanisation sera limitée, afin de maintenir un espace où l'agriculture, les forêts et les loisirs de plein air pourront se développer. Le but principal de la politique des ceintures vertes est d'empêcher l'étalement urbain.

- Chaussée :

. Partie centrale d'une voie publique, sur laquelle circulent les véhicules.

- Chemin : voie de communication :

- . Voie qui permet d'aller d'un lieu à un autre (= route).
- . Bande déblayée assez étroite qui suit des accidents du terrain (allée) = **piste, sente, sentier**.
- . **Côte, grimpette, montée, raidillon, rampe** = Chemin montant.
- . **Descente** = descendant.
- . **Bifurcation, embranchement, fourche, patte d'oie** = le chemin se sépare en deux.
- . **Carrefour, étoile** = croisée des chemins.
- . **Cavée** = chemin creux enfoncé entre des parties plus hautes dans le pays du bocage.
- . **Laie, layon, lé** = chemin forestier.

- Cité :

- . Ville importante considérée spécialement sous son aspect de personne morale
- . XIV e Partie la plus ancienne d'une ville.
- . Cité ouvrière : ensemble de logements économiques destiné aux familles ouvrières.
(Cité –jardin, cité universitaire)
- . Groupe d'immeubles, de tours, muni d'équipements (parking, aire de jeux, commerces, etc.)
- . Agglomération de pavillons et de jardins en retrait d'une grande artère.

- Commune :

. La plus petite subdivision administrative du territoire, administrée par un maire, des adjoints et un conseil municipal.

- Coulée verte :

. Espace vert aménagé et protégé dans le cadre d'un plan d'urbanisation. Il peut avoir une vocation de corridor biologique et être un élément d'un réseau écologique ou s'inscrire dans un réseau de déplacements doux.

- Cour :

. Espace découvert, clos de murs ou de bâtiments et dépendant d'une habitation.

- Courée :

. Petite cour commune à plusieurs immeubles dans les quartiers pauvres.

- Cours :

. (*1623 de l'italien corso*), avenue servant de promenade.

- Drève :

1420 moyen néerlandais dreve de driven « conduire » région du nord, Belgique.

. Allée carrossable bordée d'arbres = **avenue, mail**.

- Domaine :

. Terre possédée par un propriétaire.

- Embranchement :

. Carrefour à branches rayonnantes formant un angle inférieur à 180°, complétées par une branche placée approximativement dans le prolongement de la bissectrice de l'angle ainsi formée.

- Enceinte :

. Lotissement.

- Esplanade :

. Espace libre devant un édifice militaire urbain.

. Terrain uni et découvert, artificiellement aplani.

. Terrain aménagé devant un édifice, une maison, en vue d'en dégager les abords = **Parvis, place.**

. Terrain aménagé sur une hauteur, d'où l'on peut découvrir les environs = **Terrasse.**

- Hameau :

. Agglomération de quelques maisons rurales située à l'écart d'un village, et n'est pas une commune.

- Ilot :

. Bloc de constructions, isolé par des rues.

- Intersection :

. = croisement : Carrefour à quatre branches, formé par l'intersection de deux voies en croix. Dans le croisement à niveaux différents il n'y a pas intersection ; l'une des voies passant par l'autre.

- Jardin :

. Lieu aménagé pour la culture des plantes, terrains généralement clos, où l'on cultive des végétaux utiles ou d'agrément (dans ce cas plus petit que le parc), composé de pelouse et de massifs, généralement attenant à une habitation.

- Lieu – dit :

. Lieu dit, appelé...

. Endroit de faible étendue, dont le toponyme vient souvent d'un de ses anciens habitants ou visiteurs, d'une particularité de sa géographie, de son histoire locale, d'un ancien village, ou de sa destination.

- Lotissement : XIX^e

. Ce fut un processus courant d'urbanisation. Des « spéculateurs » achetaient de grands terrains libres qu'ils viabilisaient et lotissaient, c'est-à-dire partageaient en différents lots avant de construire, couvent en immeubles de rapport.

. Division d'un terrain en parcelles ; vente ou location de ces parcelles.

. Terrain loti ; chacune des parcelles de ce terrain.

- Mail :

. Allée réservée au jeu de mail.

Par analogie. Allée, promenade bordée d'arbres, dans certaines villes.

- Parc :

. Grande étendue boisée et clôturée où l'on garde le gibier pour la chasse.

. **Enclos** = Vaste réserve où l'on protège la faune et la flore.

. Parc National, parc naturel régional, comportant un plan de développement touristique et d'aménagement des sites tendant à retarder l'industrialisation de la zone.

. Espace aménagé en plein air pour le public.

- Parcelle :

Portion de terrain de même culture, constituant l'unité cadastrale.

- Parvis :

. Espace situé devant une église et généralement entouré d'une balustrade ou de portiques.

Ou par extension :

. Espace dégagé devant un édifice public = **esplanade**

- Passage :

. Sorte de petite rue, traversant un îlot et passant sous le premier étage des bâtiments sur tout ou une partie de son parcours, notamment à ses extrémités. *Passage couvert.*

. Endroit par où l'on peut passer.

. Petite rue interdite aux voitures, généralement couverte (quelques fois traversant un immeuble) qui unit deux artères.

. Voie aménagée pour permettre de passer « passage à niveau, passage souterrain »

- Piazza :

. Vaste espace libre aménagé pour les piétons dans un ensemble urbain.

- Place :

. Espace libre dans une agglomération, généralement entouré de constructions formant un dégagement devant un édifice ou à un carrefour.

. Devant un édifice, ce dégagement est appelé *place-parvis*. Il ne se distingue pas quelquefois d'une avant-cour que par le fait qu'il relève du domaine public.

. Tout carrefour dont la surface n'est pas limitée à l'intersection de la largeur des voies est une *place-carrefour*.

. Fin XIe au sens d'« endroit » ; d'une forme latine *platte*, influencée par le latin populaire *plattus*, de *platea* « rue large » et « espace ouvert »

. Espace affecté à un usage, une activité.

. fin de XII e S. Lieu public, espace découvert, généralement entouré de constructions.

. Esplanade, rond-point ; piazza.

. Petite place = **placette**.

. Place d'une ville grecque = **Agora**

. Place romaine = **Forum**

- Plateau :

. Etendue de pays assez plat dominant les environs où les cours d'eau coulent au fond de vallées encaissées.

. Plateau calcaire = **cause**

- Promenade :

. Lieu aménagé dans une ville pour les promeneurs = **avenue, boulevard, cours, parcs**.

- Province :

. En France, l'ensemble du pays (notamment les villes, les bourgs) à l'exclusion de la capitale.

- Quai :

- . Rive construite d'un cours d'eau, d'un port. Plus particulièrement, le terre-plein supérieur de cet ouvrage servant à la circulation, le chargement ou le déchargement des navires, par opposition au *mur de quai*, qui est son revêtement vertical ou taluté.
- . Levée de terre, ordinairement soutenue par un mur de maçonnerie, qui est faite le long d'un cours d'eau, d'un canal.
- . Voie public aménagée le long de cet ouvrage entre les maisons et un cours d'eau.

- Quartiers :

- . Division administrative d'une ville.
- . Partie (d'une ville) ayant sa physionomie propre et une certaine unité.

- Rambla :

- . Avenue à large terre-plein central, servant de lieu de promenade et de lieu de rencontre.

- Rempart :

- . Zone d'une ville comprise entre les remparts et les habitations les plus proches.

-Rive :

- . Portion, bande de terre qui borde un cours d'eau important
- . Rive droite / Rive gauche : ensemble des quartiers d'une ville situés sur la rive droite ou gauche d'un cours d'eau.

-Rond-point :

- . *Place circulaire ou demi-circulaire, ovale ou demi-ovale. Carrefour à rond point.*

- Route : fin *XII^e*

- . Voie de communication terrestre aménagée, plus importante que le chemin, située hors d'une agglomération ou reliant une agglomération à une autre (opposée à rue)

- Rue :

- . Voie dans une agglomération.
- . La rue est habituellement une voie publique. La rue privée appartient aux riverains : elle est réservée à leur usage et est souvent fermée à ses extrémités.
- . Ne pas confondre la *ruelle*, qui est une rue étroite, avec la *venelle* qui est un étroit espace libre compris entre deux murs séparatifs sur la ligne de partage de deux fonds et qui ne sert qu'occasionnellement de passage quand il est ouvert. *Venelle ouverte, Venelle fermée.*
- . Voie bordée, au moins en partie, de maisons, dans une agglomération = **artère**.
- . *Rue Large* **avenue, Boulevard.** (*La rue principale d'une ville grand'rue ou grand-rue*)
- . **Passage, ruelle, venelle** = *Petite rue.*
- . **Cul-de-sac, impasse** = *Rue sans issue..*
- . **Cours, mail** = *Rue barré. Rue plantée d'arbres, servant de promenade.*
- . **Quai** = *Rue piétonne. Rue pavée. Rue au bord l'eau.*
- . **Carrefour** = *Croisement des rues*
- . Symbole de la vie urbaine, de la vie populaire

.Ensemble des habitants des maisons qui bordent une rue ; des passants d'une rue. « *La rue grouille derrière eux.* »

- Sentier :

= *sente*

. Chemin étroit pour les piétons et les bêtes (= laie, layon, sente)

- Site :

. Configuration du lieu, du terrain où s'élève une ville, manière dont elle est située

- Square :

. Place carrée, rectangulaire ou trapézoïdale, comprenant un jardin central : l'espace ouvert à la circulation générale y est réduit aux voies qui entourent le jardin.

. 1715, puis milieu XIX^e ; mot anglais, propr « carré », de l'ancien français *esquarre* Petit jardin public, généralement entouré d'une grille et aménagé au milieu d'une place.

- Terrain :

. Étendue de terre (considérée dans son relief ou sa situation)

. Espace, étendue de terres de formes et de dimensions déterminées, fonds sur lequel on construit, on peut construire.

. Emplacement aménagé pour une activité particulière.

- Terrasse :

. Levée de terre formant plateforme, ordinairement soutenue par de la maçonnerie.

- Terre-plein :

. Partie horizontale d'un rempart, d'une batterie.

. Plateforme, levée de terre.

- Territoire :

. Étendue de la surface terrestre sur laquelle vit un groupe humain

. Élément constitutif de la collectivité ou limite de compétence

. Étendue de pays sur laquelle s'exerce une autorité, une juridiction

- Ville :

. Agglomération dont les habitants ont des activités professionnelles diversifiées, notamment dans le secteur tertiaire (c'est-à-dire toutes les activités non directement productrices de biens de consommation : commerce, professions libérales, administrations, etc.). Cette diversification n'apparaît que dans les agglomérations d'une certaine importance : aujourd'hui, on ne donne le nom de ville qu'aux agglomérations ayant au moins deux mille habitants.

. Milieu géographique et social formé par une réunion organique et relativement considérable de constructions et dont les habitants travaillent, pour la plupart, à l'intérieur de l'agglomération, au commerce, à l'industrie, à l'administration.

- Voie :

. Ce qui relie différents points dans l'espace. Espace à parcourir pour aller quelque part. = **chemin, passage.**

. Cet espace, lorsqu'il est tracé et aménagé. **Artère, chemin, route, rue, routes, autoroutes et voie ferrées**

. **Voie classée** = incorporée au réseau officiel des voies de communication.

. **Voie rapide** = **rocade**

. Partie d'une route de la largeur d'un véhicule, et délimitée par une bande jaune ou blanche. . . Voie pour les bus = **couloirs**

. Voie pour les cycliste = **pistes**

- Voirie :

. Ensembles des voies aménagées et entretenues par l'administration publique.

- Zone piétonnière :

. Ensembles des rues et des ruelles où la circulation est réservée aux piétons et souvent également aux cyclistes.